QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de Kermoysan

Informations sur la protection des données personnelles

Dans le cadre de ses missions d'intérêt public, Quimper Bretagne Occidentale collecte vos données personnelles pour assurer la mise en œuvre du contrat de ville de Kermoysan (2024-2030).

Les traitements mis en œuvre ont pour objectifs de :

- Répondre aux demandes individuelles de médiation d'habitants du quartier de Kermoysan ;
- Inviter des habitants aux événements de participation citoyenne ou autres instances sollicitant la présence d'habitants ;
- Communiquer avec les structures et acteurs souhaitant intervenir sur le quartier prioritaire afin de recevoir leurs candidatures dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville voire conventionner et soutenir leurs actions ;
- Echanger avec les structures et acteurs intervenant sur le quartier prioritaire pour leur permettre de participer aux instances de la politique de la ville (ex : relais quartier et gestion urbaine et sociale de proximité) ;
- Organiser ponctuellement des actions et/ou des animations sur le quartier prioritaire (par exemple dans le cadre des actions partenariales de la gestion urbaine et sociale de proximité).

Les données sont destinées au service politique de la ville de Quimper Bretagne Occidentale.

Pour l'appel à projets du contrat de ville, sont également destinataires : le service central budgétaire et comptable de la collectivité et les partenaires financeurs de l'appel à projets du contrat de ville (Conseil départemental du Finistère, Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, Etat).

Pour les instances de la politique de la ville : un contact peut être transmis, sur demande et avec l'accord de la personne concernée, à un partenaire participant à l'instance.

Les données personnelles sont hébergées en France et ne font l'objet d'aucun transfert hors Union européenne.

Les données sont conservées le temps nécessaire à la réalisation des objectifs fixés et archivés pendant 5 ans et 10 ans pour les dossiers de subventions.

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et, le cas échéant, de retrait de votre consentement, aux informations qui vous concernent.

Pour exercer vos droits, adressez-vous au délégué à la protection des données de Quimper Bretagne Occidentale :

- Par mail : dpo@quimper-bretagne-occidentale.bzh
- Par courrier : M. le délégué à la protection des données, Quimper Bretagne Occidentale, Hôtel de Ville et d'Agglomération, 44, place Saint-Corentin - CS 26004 - 29107 Quimper cedex.

Si vous estimez, après avoir contacté Quimper Bretagne, que vos droits concernant vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en vous connectant au site www.cnil.fr.